



Conseil communal **Séance du 16 décembre 2019**

BIBLIOTHÈQUE - Renouveaulement du Plan de Développement de la Lecture de la Bibliothèque de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Référence : CC/19/12/18

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard ~~MATTIA~~, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS, MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, Alexandre MPASINAS, Salvatore CHIAVETTA, Mustapha ABDELOUAHAD, Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, ~~Melle Ines TASCA~~, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes Isabelle COPIENNE, Muriel DEPPE, Céline LAMBOTTE, ~~M. Michel KOWARIK~~, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et son article L1122-30 impliquant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et, notamment, sa Première Partie., Livre II., Titre II., Chapitre II., Section 6., traitant de la conclusion des contrats comme compétence du Conseil communal ;

Vu le Décret du 30 avril 2009 relatif au Développement des Pratiques de Lecture organisé par le réseau public de la Lecture et des Bibliothèques publiques ;

Considérant que la Bibliothèque communale de MORLANWELZ dans son Plan de Développement de la Lecture répond aux critères de la Fédération WALLONIE-BRUXELLES pour être bibliothèque encyclopédique en catégorie 3 ;

Considérant que la Bibliothèque communale encyclopédique en catégorie 3 de MORLANWELZ contribue dès lors à l'oeuvre culturelle de l'Entité de MORLANWELZ ;

Attendu l'obligation de rentrer le dossier pour le 31 janvier 2020 sous peine de voir se retirer les subventions de la Fédération WALLONIE-BRUXELLES ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :

Article unique. - D'approuver le nouveau Plan de Développement de la Lecture de la Bibliothèque de MORLANWELZ.

En séance, le 16 décembre 2019
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le 7 février 2020,

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU